

**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA
FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

SECRETARIAT GENERAL

**CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION
ET D'INFORMATION SUR LA FEMME ET
L'ENFANT (CNDIFE)**

**DEPARTEMENT OBSERVATOIRE DE LA
CONDITION DE LA FEMME (OCF)**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI**



**RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA
FEMME AU MALI EN 2006**



**OCF / CNDIFE
Juin 2007**

SOMMAIRE

<u>CHAPITRES</u>	<u>PAGES</u>
LISTE DES TABLEAUX.....	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	5
INTRODUCTION.....	6
DROITS DES FEMMES.....	7
SANTE.....	8
EDUCATION.....	14
PROMOTION ECONOMIQUE.....	18
PARTICIPATION A LA PRISE DE DECISION.....	24
HABITAT/LOGEMENT.....	25
ENVIRONNEMENT.....	26
VIOLENCE.....	27
PAUVRETE.....	28
CONCLUSION/RECOMMANDATIONS.....	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Taux de fécondité par âge, Indice Synthétique de Fécondité (ISF), Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) et par milieu de résidence
Tableau 1.2 : Evolution du taux de couverture CPN (%) par région de 2005 à 2006

Tableau 1.3: Evolution du taux d'accouchements assistés (%) par région de 2005 à 2006

Tableau 1.4 : Pourcentage de la population située à moins de 5 km d'un centre de santé fonctionnel par région de 2005 à 2006

Tableau 1.5 : Pourcentage de la population située à moins de 15 km ayant accès aux soins par région de 2005 à 2006

Tableau 1.6 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans considérées comme étant anémiées, selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Tableau 1.7 : Pourcentage de séropositifs parmi les femmes et les hommes enquêtés de 15-49 ans qui ont effectué le test du VIH, selon certaines caractéristiques socio-économiques

Tableau 2.1 : Evolution de quelques indicateurs de l'éducation de 2002 à 2006

Tableau 2.2 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) au premier par sexe et par région en 2006

Tableau 3.2 : Répartition des effectifs de la Fonction Publique selon le Statut, la catégorie et le sexe

Tableau 3.3 : Répartition des emplois permanents selon le sexe dans les entreprises au Mali

Tableau 3.4 : Demandes d'emploi enregistrées de janvier à juin 2006 par région et par sexe

Tableau 3.5 : Demandes d'emploi enregistrées de janvier à juin 2006 par qualification du demandeur et par sexe

Tableau 3.6: Placements effectués de janvier à juin 2006 par les bureaux de placement publics et privés par région et par sexe

Tableau 3.7 : Placements effectués de janvier à juin 2006 par les bureaux de placement selon la qualification par sexe

Tableau 3.8 : Demandeurs de stage de qualification professionnelle enregistrés de janvier à juin 2006 par niveau d'instruction et par sexe

Tableau 3.9 : Nombre de diplômés placés en stage de qualification professionnelle de janvier à juin 2006 par niveau d'instruction et par sexe

Tableau 3.10 : Nombre de promoteurs potentiels d'entreprises formés de janvier à juin 2006 par région et par sexe

Tableau 3.11 : Rémunérations Totales annuelles de la Fonction Publique selon la catégorie et le sexe (FCFA)

Tableau 4.1: Evolution des postes de responsabilités (électifs et nominatifs) de 2005 à 2006

Tableau 4.2 : Répartition des emplois dans les entreprises selon les postes de responsabilité, le sexe et la nationalité en 2006

Tableau 6.1 : Evolution du nombre des logements sociaux de 2004 à 2006 selon le sexe.

Tableau 7.1 : Evolution des principaux indicateurs du secteur de l'eau

Tableau 9.1 : Pauvreté énergétique selon le sexe du chef de ménage (%)

Tableau 9.2 : contribution à la pauvreté énergétique selon le sexe du chef de ménage (%)

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANPE: Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi

BPP: Bureau de Placement Public

BT: Brevet de Technicien

CAP: Certificat d'Aptitude Professionnel

CNDIFE: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant

CPN: Consultation Prénatale

CPS: Cellule de Planification et de statistique

CSCOM: Centre de Santé Communautaire

DEA: Diplôme d'Etudes Approfondies

DESS: Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

DUT: Diplôme Universitaire de Technologie

EDSM: Enquête Démographique de la Santé du Mali

ETT: Entreprise de Travail Temporaire

IEC: Information, Education, Communication

ISF: Indice Synthétique de Fécondité

MEN: Ministère de l'Education Nationale

MIC: Ministère de l'Industrie et du Commerce

MMEE: Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau

ODHD: Observatoire du Développement Humaine Durable

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PISE: Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education

PRODEC: Programme Décennal de Développement de l'Education

SLIS: Système Local d'Information Sanitaire

TBS: Taux Brut de Scolarisation

TGFG: Taux Global de Fécondité Générale

INTRODUCTION

Le Mali s'est engagé à assurer la promotion de la femme à travers la ratification de plusieurs conventions et la définition politiques et plans d'actions.

La dernière année de la dernière politique de promotion de la femme 2002-2006 recouvre la période de ce rapport.

Sans prétendre à faire une évaluation de ce plan 2002-2006, le présent rapport a pour objet de faire non seulement l'analyse de la situation de la femme malienne en 2006, mais aussi de jeter un regard les progrès réalisés.

Le rapport fait une analyse de la situation de la femme dans neuf domaines de la plate forme de Beijing qui sont : le droit, la santé, l'éducation, la promotion économique, la participation à la vie publique, l'habitat, les violences, l'environnement et la pauvreté.

1- Droits des femmes :

Au Mali, les droits des femmes sont consacrés par un arsenal juridique important mais composé d'éléments disparates et non encore harmonisés. Il y a d'une part la Constitution et les instruments juridiques internationaux de protection des droits humains dont elle se réclame, et d'autre part, les textes juridiques internes comme le Code du Mariage et de la Tutelle, le Code de la parenté qui comportent plusieurs dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

La Constitution du Mali de 1992 reconnaît à tous les citoyens sans discrimination basée sur le sexe, les mêmes droits humains fondamentaux.

Alors que le Code du Mariage et de la Tutelle adopté en 1962, comporte encore plusieurs dispositions discriminatoires à l'égard des femmes:

- « En cas de divorce prononcé aux torts de la femme le mari pourra exiger la restitution de la dot et des dons » **(Art. 3)** Cette disposition ne prévoit pas la réciprocité ;
- « âge au 1^{er} mariage 18 ans pour le garçon et 15 ans pour la fille » **(art.4) ;**
- « le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance à son époux » **(art. 32);**
- « le mari est le chef de famille – le choix de la résidence de la famille lui appartient ; la femme est obligée d'habiter avec lui et il est tenu de la recevoir » **(art. 34);**
- « En cas de décès du mari, la femme ne pourra contracter un nouveau mariage qu'après un délai de 4 mois et 10 jours. Tout rapport sexuel lui est interdit pendant ce temps » **(Art. 101) ;**
- « le père pourra nommer par un acte de dernière volonté, à la mère survivante et tutrice, un conseil spécial sans l'avis duquel elle ne peut faire aucun acte relatif à la tutelle de ses enfants » ;
- « la délibération d'un conseil de famille qui refuse de conserver à la mère qui a convolé en secondes noces, la tutelle de ses enfants ne peut pas faire l'objet d'un recours devant les tribunaux » **(Art. 141).**

Au Mali, les successions se font sur des bases coutumières et religieuses qui excluent les femmes de l'accès à égalité avec les hommes aux biens successoraux. Ainsi, c'est toujours une disposition du Code de procédure civile qui autorise l'application par les tribunaux, de la coutume des parties.

Le droit de participation au processus politique est garanti par la Constitution. Le Mali dispose d'un code électoral et d'une loi sur la charte des partis non discriminatoires qui bonifie financièrement la présence des femmes, mais la participation des femmes à la prise de décision publique reste encore un droit.

Les obstacles à la mise en œuvre effective des droits dans ce domaine sont liées aux pesanteurs socioculturelles, à la surcharge des travaux domestiques qui limitent l'accès des femmes à la vie politique, à

l'insuffisance des programmes d'éducation politique et civique ainsi qu'à la faiblesse organisationnelle et de plaidoyer des associations féminines.

Au Mali, dans la pratique ces dispositions juridiques ne sont pas d'application effective. En effet, l'expérience a montré que si tous les citoyens souffrent des dysfonctionnements de la justice, ce sont les femmes qui sont davantage pénalisées au niveau de l'accès au service public de la justice par l'analphabétisme, la pauvreté et les résistances socioculturelles qui les entravent dans la connaissance, l'exercice et la jouissance de leurs droits. La loi sur l'assistance judiciaire s'est révélée inefficace et les mécanismes traditionnels de règlement des conflits perpétuent les discriminations à l'égard des femmes. Toutefois, des services d'aide juridique gratuits (cliniques et boutiques juridiques) quoiqu'insuffisants, sont mis à la disposition des femmes par les associations et ONG féminines. Des volontaires à l'éducation aux droits, connus sous l'appellation de parajuristes font un travail de sensibilisation et de formation aux droits des femmes sur le terrain.

2- Santé :

Fécondité

Tableau 1.1 : Taux de fécondité par âge, Indice Synthétique de Fécondité (ISF), Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) et par milieu de résidence, EDSM-IV Mali 2006

Groupe d'âges	Milieu de résidence				Ensemble
	Bamako	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	
15-19	128	154	141	219	188
20-24	223	244	235	311	283
25-29	238	266	255	309	292
30-34	202	228	218	271	255
35-39	126	172	156	189	180
40-44	37	92	73	99	91
45-49	2	11	8	34	25
ISF 15-49 (pour 1 femme)	4,8	5,8	5,4	7,2	6,6
TGFG (pour 1000)	173	203	190	248	229

Les femmes maliennes se caractérisent par une fécondité très élevée. L'ISF s'élève ainsi à 6,6 enfants par femme.

Selon le milieu de résidence, on constate qu'à tous les âges, les femmes du milieu urbain et, surtout, celles de la ville de Bamako ont une fécondité plus faible que les femmes du milieu rural. La fécondité maximale s'établit à 25-29 ans dans la ville de Bamako et dans les autres villes, alors qu'elle est plus précoce en milieu rural (20-24 ans). La fécondité maximale est de 311 ‰ en milieu rural, 266 ‰ dans les Autres villes et 238 ‰ dans la ville de Bamako.

L'ISF passe, respectivement, de 7,2 enfants par femme en zone rurale à 5,8 dans les Autres villes et à 4,8 dans la ville de Bamako.

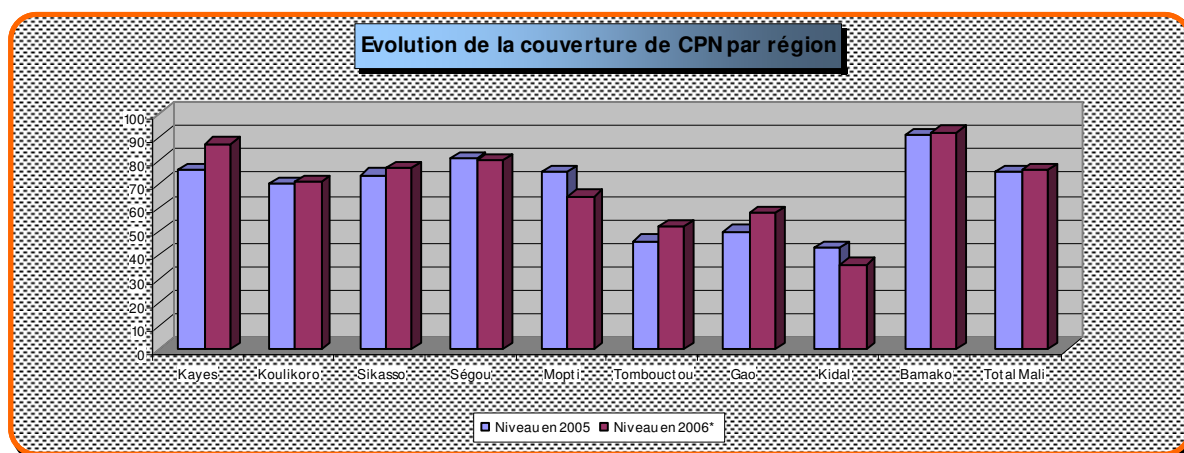
Les femmes du milieu rural ont donc une fécondité beaucoup plus élevée que celles des centres urbains.

Soins prénatals :

Tableau 1.2 : Evolution du taux de couverture CPN (%) par région de 2005 à 2006

Régions	Niveau en 2005	Niveau en 2006
Kayes	76	87
Koulikoro	70	71
Sikasso	74	77
Ségou	81	80
Mopti	75	65
Tombouctou	46	52
Gao	50	58
Kidal	43	36
Bamako	91	92
Total Mali	75	76

Source : SLIS



Le district de Bamako enregistre le taux de couverture CPN le plus élevé en 2006.

Cependant l'évolution du taux de CPN a été presque stationnaire entre 2005 et 2006.

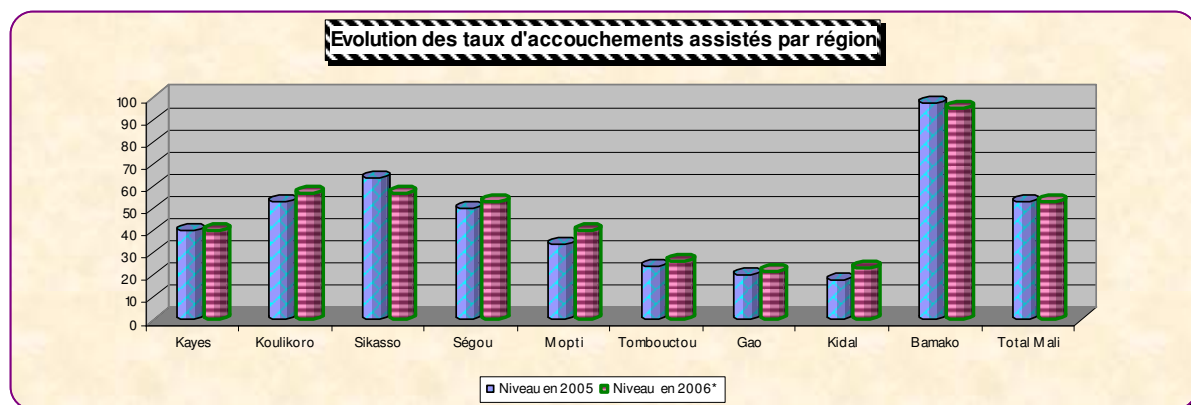
Par ailleurs les régions de Kayes, Sikasso, Gao et Tombouctou ont progressé en 2006. Par contre la couverture CPN a évolué de façon presque stationnaire dans la région de Koulikoro et à Bamako entre 2005 et 2006. Elle a diminué dans les régions de Ségou, Mopti et Kidal sur la même période.

Accouchements assistés :

Tableau 1.3: Evolution du taux d'accouchements assistés (%) par région de 2005 à 2006

Régions	Niveau en 2005	Niveau en 2006
Kayes	40	40
Koulikoro	53	57
Sikasso	64	57
Ségou	50	53
Mopti	34	40
Tombouctou	24	26
Gao	20	22
Kidal	18	23
Bamako	97	95
Total Mali	53	53

Source : SLIS



La couverture en accouchements assistés de 2006 est identique à celle de 2005 (53%).

Le taux a augmenté dans toutes les régions à l'exception de Kayes, Sikasso et Bamako. Ces résultats appréciables seraient liés à l'extension de la couverture sanitaire et à la mise en œuvre de stratégies touchant plus d'enfants et de femmes enceintes.

Par ailleurs, les plus faibles taux d'accouchement assistés ont été enregistrés dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou.

Accessibilité aux soins de santé :

Tableau 1.4 : Pourcentage de la population située à moins de 5 km d'un centre de santé fonctionnel par région de 2005 à 2006

Régions	2005	2006*
Kayes	42	44
Koulikoro	36	36
Sikasso	48	49
Ségou	49	49
Mopti	43	43
Tombouctou	33	41
Gao	50	50
Kidal	24	24
Bamako	100	100
Total	50%	51%

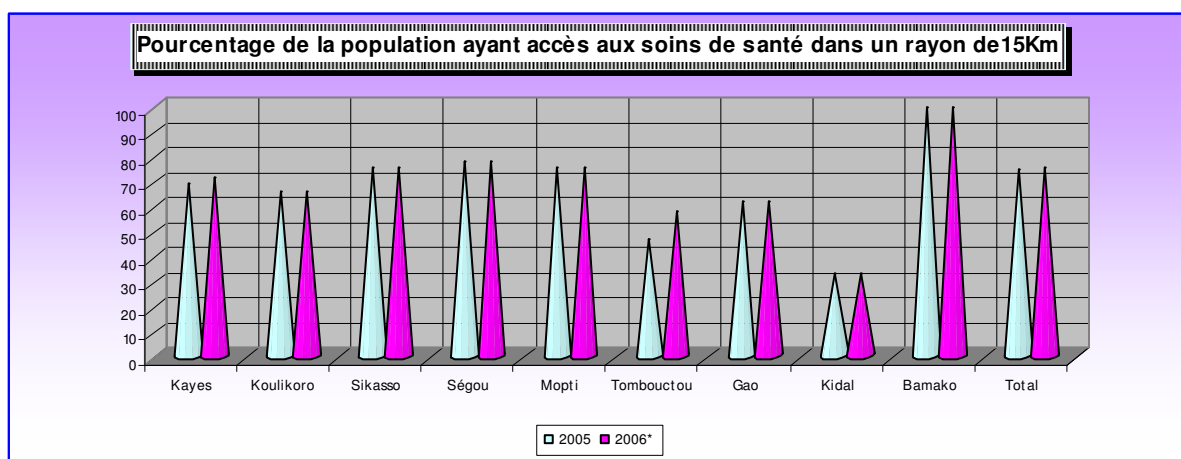
Source : SLIS

Le pourcentage de la population ayant accès aux soins dans un rayon de 5 Km a stagné pour l'ensemble du pays et dans la plupart des régions de 2005 à 2006.

Tableau 1.5 : Pourcentage de la population située à moins de 15 km ayant accès aux soins par région de 2005 à 2006

Régions	2005	2006*
Kayes	69	72
Koulikoro	66	66
Sikasso	76	76
Ségou	78	78
Mopti	76	76
Tombouctou	47	58
Gao	62	62
Kidal	33	33
Bamako	100	100
Total	75	76

Source : SLIS



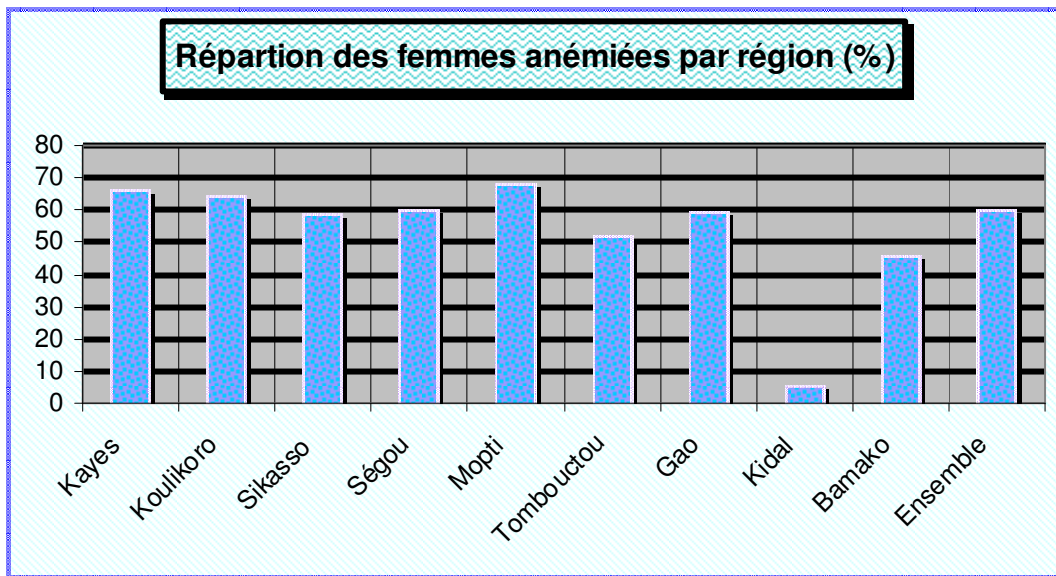
On constate la même évolution que pour l'accessibilité dans un rayon de 5km aux soins.

Par ailleurs, les plus faibles couvertures d'accessibilité dans un rayon de 5km ont été enregistrées en 2006 dans les régions de Kidal et Koulikoro contrairement à l'accessibilité dans un rayon de 15 km où les plus faibles taux de couvertures sont notées dans les régions de Kidal et Tombouctou.

Anémie chez les femmes

Tableau 1.6 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans considérées comme étant anémiées, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDSM-IV Mali 2006

Caractéristique	Pourcentage de femmes anémiées				Effectif
	Anémié	Légère	Modérée	Sévère	
Milieu de résidence					
Bamako	45,8	35	9,5	1,4	666
Autres villes	55,2	42,9	11,3	1	952
Ensemble urbain	51,4	39,6	10,6	1,2	1 618
Rural	64,5	41,2	21	2,4	3 124
Région					
Kayes	66,2	39,2	24,3	2,7	606
Koulikoro	64,6	39,6	22,1	2,9	809
Sikasso	59,2	41,9	16,2	1,2	806
Ségou	59,9	36,4	21	2,4	755
Mopti	68,4	55,3	11,6	1,6	672
Tombouctou	52,2	35,7	14,4	2,1	227
Gao	59,3	38,2	19,8	1,4	185
Kidal	5,5	5,1	0,4	0	16
Bamako	45,8	35	9,5	1,4	666
Ensemble	60	40,6	17,4	2	4 742

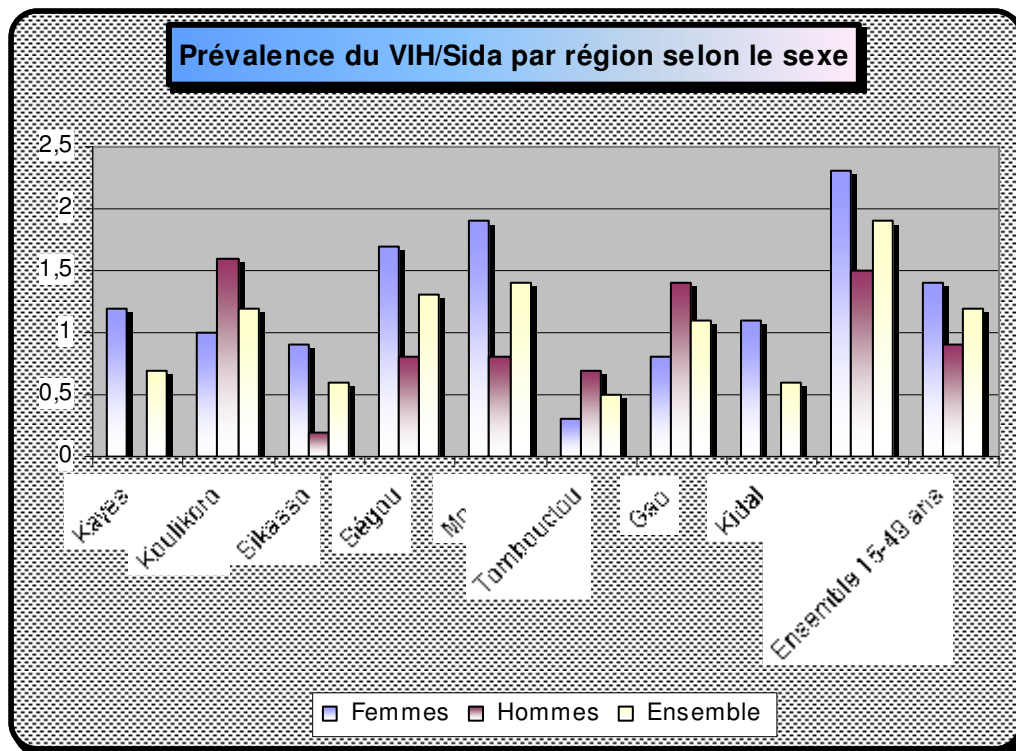


Au niveau national, 60 % des femmes souffrent d'anémie dont : 40,6 % souffrent d'anémie légère ; 17,4 % d'anémie modérée et 2 % d'anémie sévère. Les régions de Kayes et de Koulikoro (environ 3 %), suivies par les régions de Ségou et de Tombouctou (à peu près 2 %) ont les prévalences d'anémie sévère chez les femmes les plus élevées (EDSM IV).

Prévalence VIH/Sida :

Tableau 1.7 : Pourcentage de séropositifs parmi les femmes et les hommes enquêtés de 15-49 ans qui ont effectué le test du VIH, selon certaines caractéristiques socio-économiques, EDSM-IV Mali 2006

Caractéristique	Femmes 15-49 ans		Hommes 15-59 ans		Ensemble	
	Pourcentage VIH positif	Effectif	Pourcentage VIH positif	Effectif	Pourcentage VIH positif	Effectif
Âge						
15-19	0,6	996	0,2	869	0,5	1 866
20-24	1,3	853	0,8	623	1,1	1 476
25-29	1,9	750	0,6	447	1,4	1 196
30-34	1,7	633	2,2	489	1,9	1 123
35-39	1,8	496	0,6	437	1,2	933
40-44	1,7	418	1,4	370	1,6	788
45-49	1,2	379	0,8	378	1	757
Milieu de résidence						
Bamako	2,3	658	1,5	656	1,9	1 313
Autres villes	1,5	899	1,2	705	1,3	1 604
Ensemble urbain	1,8	1 557	1,3	1 361	1,6	2 917
Rural	1,2	2 969	0,6	2 253	0,9	5 222
Région						
Kayes	1,2	568	0	433	0,7	1 001
Koulikoro	1	758	1,6	593	1,2	1 351
Sikasso	0,9	747	0,2	576	0,6	1 323
Ségou	1,7	735	0,8	562	1,3	1 298
Mopti	1,9	644	0,8	506	1,4	1 149
Tombouctou	0,3	220	0,7	142	0,5	362
Gao	0,8	181	1,4	135	1,1	315
Kidal	1,1	15	0	11	0,6	26
Bamako	2,3	658	1,5	656	1,9	1 313
Ensemble 15-49 ans	1,4	4 526	0,9	3 614	1,2	8 140



Le taux de séroprévalence VIH chez les femmes âgées de 15-49 ans est de 1,4 %, supérieur au taux obtenu chez les hommes âgés de 15-49 ans, estimés à 0,9 %.

La prévalence VIH au Mali est de 1,2 % dans la population de 15-49 ans d'hommes et de femmes.

On remarque que le taux de séroprévalence atteint son maximum à 30-34 ans chez les hommes et 25-30 ans chez les femmes.

La ville de Bamako (1,9 %), suivie de la région de Mopti (1,4 %), Ségou (1,3 %) et Koulikoro (1,2 %), possèdent les niveaux de prévalence les plus élevés. Les régions de Tombouctou (0,5 %), Kidal (0,6 %), Sikasso (0,6 %) et Kayes (0,7 %) possèdent les niveaux de prévalence les plus faibles.

Selon le milieu de résidence, la prévalence est beaucoup plus élevée en milieu urbain (1,6 %) qu'en milieu rural (0,9 %).

3- Education :

La deuxième phase du PISE a été lancée en 2006. Elle couvre la période 2006-2008. Ce Programme met un accent particulier sur la scolarisation des filles surtout au niveau du fondamental.

Tableau 2.1 : Evolution de quelques indicateurs de l'éducation de 2002 à 2006

Indicateurs	Objectifs 2006	Résultats 2005	Résultats 2006
Taux brut de scolarisation au 1er cycle	75	74	75
Taux brut de scolarisation au 1er cycle des filles	64	63,4	65,1
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus		26,3	
Taux d'alphabétisation des femmes	15,9	15,9	
Pourcentage des redoublants au 1er cycle	15,0	18,0	17,0
Pourcentage des redoublants au 1er cycle des filles		18,9	17,3
Taux Brut de Scolarisation au Second cycle		38	41,5
Taux Brut de Scolarisation au Second cycle des filles		28,5	31,1
Taux Brut de Scolarisation au Secondaire*		30	32
Taux Brut de Scolarisation au Supérieur**		4,6	5,1

Source : CPS/MEN

Le Pourcentage de redoublants au premier cycle de l'enseignement fondamental n'a pas atteint l'objectif 2006.

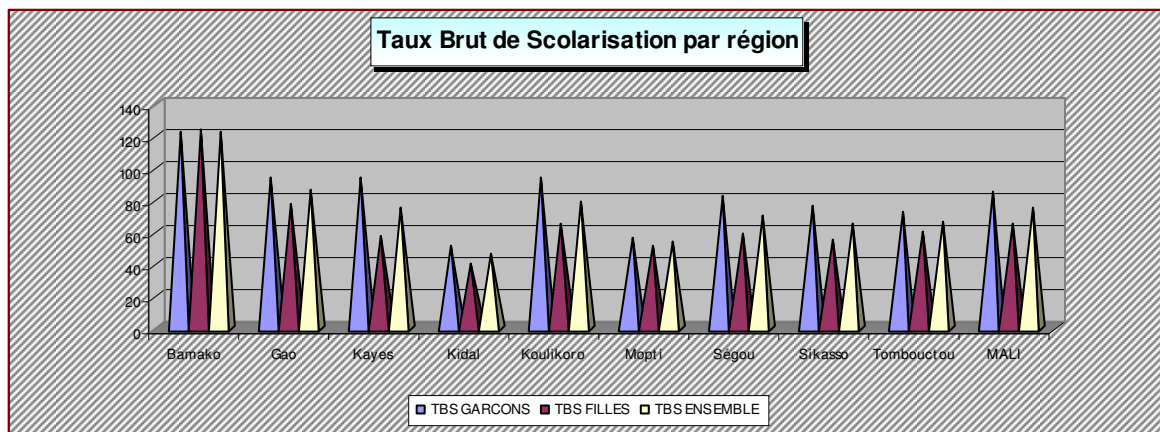
Le taux de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental et notamment pour les filles reste toujours bas.

Des efforts restent à faire pour améliorer le taux de scolarisation à l'enseignement secondaire et supérieur. L'amélioration du système de collecte d'information à ces deux niveaux de l'enseignement reste aujourd'hui une nécessité indispensable.

Tableau 2.2 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) au premier par sexe et par région en 2006

REGIONS	TBS GARCONS	TBS FILLES	Ecart entre TBS Garçons et TBS Filles	TBS ENSEMBLE
Bamako	122,2	123,2	-1	122,6
Gao	93,6	78,0	15,6	85,7
Kayes	93,4	58,0	35,4	75,2
Kidal	51,2	40,3	10,9	46,0
Koulikoro	93,6	64,8	28,8	79,0
Mopti	56,5	51,7	4,8	54,1
Ségou	82,5	58,6	23,9	70,4
Sikasso	75,8	55,3	20,5	65,4
Tombouctou	72,0	60,6	11,4	66,2
MALI	85,1	65,1	20	75,0

Source : CPS/MEN



Le TBS varie entre 122,6% (Bamako) et 46% (KIDAL) avec des disparités souvent très énorme. Ainsi, dans le District de Bamako, le TBS des filles dépasse légèrement celui des garçons alors que dans les huit régions le TBS des garçons dépasse largement celui des filles. L'écart entre le TBS des garçons et celui des filles varie, dans les régions, de 4,8 points (à Mopti) à 35,4 points à Kayes. Le TBS élevé à Bamako s'explique par le mouvement de la population vers le Capital.

4- Promotion économique :

Emploi/Formation Professionnelle :

Tableau 3.2 : Répartition des effectifs de la Fonction Publique selon le Statut, la catégorie et le sexe, 2006

Statut	Homme		Femme		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Catégorie A	8836	89,43	1044	10,57	9880
Catégorie B1	6269	78,26	1741	21,74	8010
Catégorie B2	12823	76,95	3841	23,05	16664
Catégorie C	3332	71,49	1329	28,51	4661
Contractuels	10308	83,38	2054	16,62	12362
Total	41568	80,59	10009	19,41	51577

Source : Bureau Central des Soldes, 2006

Plus de 80% des effectifs de la Fonction Publique sont de hommes contre environ 19% pour les Femmes.

On remarque aussi que 89,43% des cadres supérieurs (catégorie A) au niveau de la Fonction Publique sont des hommes, cette proportion est largement supérieure à celle des femmes cadres. Par ailleurs, l'écart entre les hommes et les femmes se réduit de façon relative au niveau des catégories B2 et C

Comparativement donc aux hommes, les femmes sont moins nombreuses dans les fonctions d'encadrement et de conception au niveau de la Fonction Publique.

Tableau 3.3 : Répartition des emplois permanents selon le sexe dans les entreprises au Mali

Année	Masculin	Féminin	% Féminin	Ensemble
2005	15691	1290	7,60	16981
2006	16306	1287	7,32	17593

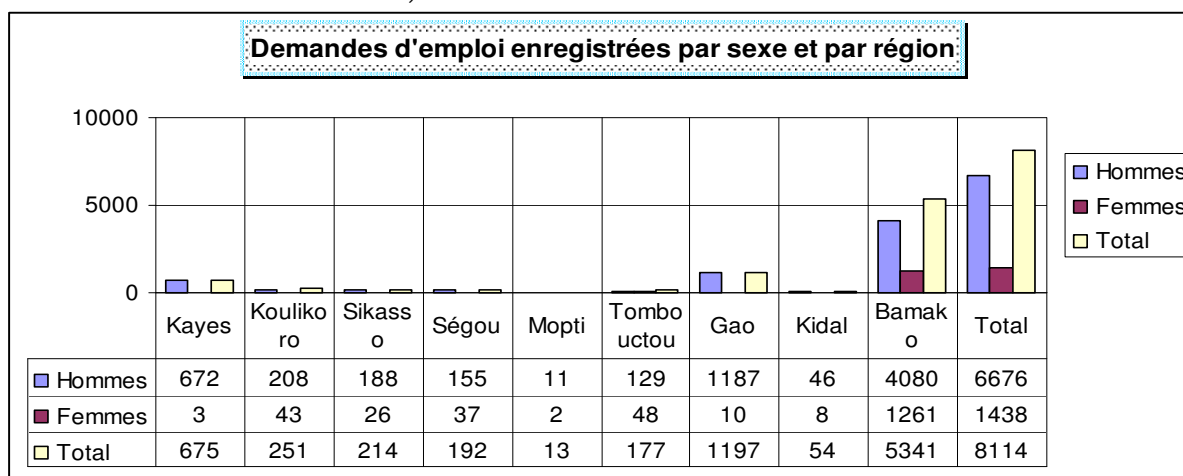
Source : CPS/MIC, Recensement Industriel 2006

Sur l'ensemble des emplois déclarés en 2006, seulement 7,32% sont occupés par les femmes. Cette faible représentativité s'explique d'une part, par le fait que certains travaux restent réservés uniquement aux hommes selon la tradition et d'autre part, par les dispositions du Code de travail qui interdisent le travail de nuit des femmes.

Tableau 3.4 : Demandes d'emploi enregistrées de janvier à juin 2006 par région et par sexe

Région	Hommes	Femmes		Total
		Effectif	%	Effectif
Kayes	672	3	0,44	675
Koulikoro	208	43	17,13	251
Sikasso	188	26	12,15	214
Ségou	155	37	19,27	192
Mopti	11	2	15,38	13
Tombouctou	129	48	27,12	177
Gao	1187	10	0,83	1197
Kidal	46	8	14,81	54
Bamako	4080	1261	23,61	5341
Total	6676	1438	17,72	8114

Source : ANPE, BPP et ETT



Dans l'ensemble, 17,72% des demandeurs d'emploi sont des femmes. Les taux les plus élevés de demande d'emploi pour les femmes sont enregistrés à Tombouctou (27,12%) et à Bamako (23,61%). Par contre, les plus faibles taux de demande chez les femmes sont à Kayes (0,44%) et à Gao (0,83%).

Tableau 3.5 : Demandes d'emploi enregistrées de janvier à juin 2006 par qualification du demandeur et par sexe

Qualification	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cadre supérieur	1922	28,79	558	38,80	2480	30,56
Cadre moyen et agent de maîtrise	888	13,30	409	28,44	1297	15,98
Ouvrier	981	14,69	199	13,84	1180	14,54
Employé	1741	26,08	110	7,65	1851	22,81
Manœuvre et assimilé	1144	17,14	162	11,27	1351	16,10
Total	6676	100,00	1438	100,00	8114	100,00

Source : ANPE, BPP et ETT

Les cadres supérieurs sont les plus grands demandeurs d'emploi tant au niveau des hommes qu'au niveau des femmes. Chez les femmes, les cadres supérieurs sont suivis de cadres moyens contrairement aux hommes où se sont les employés qui viennent au deuxième rang en matière de demande d'emploi.

Ainsi, parmi les femmes, les cadres supérieurs et moyens sont les plus grands demandeurs d'emploi.

Tableau 3.6: Placements effectués de janvier à juin 2006 par les bureaux de placement publics et privés par région et par sexe

Région	Hommes	Femmes		Total
		Effectif	%	Effectif
Kayes	87	0	0,00	87
Koulikoro	59	16	21,33	75
Sikasso	13	4	23,53	17
Ségou	78	17	17,89	95
Mopti	2	0	0,00	2
Tombouctou	0	0	0,00	0
Gao	71	0	0,00	71
Kidal	91	2	2,15	93
Bamako	542	89	14,14	631
Total	943	128	11,95	1071

Source : ANPE, BPP et ETT

Le district de Bamako enregistre le plus grand nombre de placements féminins effectués avec 89placements de janvier à juin 2006. Il est suivi des régions de Ségou et Koulikoro avec respectivement 17 et 16 placements effectués.

Par ailleurs, les régions de Kayes, Tombouctou et Gao n'enregistrent aucun placement féminin au premier semestre 2006.

Comparativement aux hommes, les femmes restent toujours défavorisées en matière d'accès à l'emploi.

Tableau 3.7 : Placements effectués de janvier à juin 2006 par les bureaux de placement selon la qualification par sexe

Qualification	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cadre supérieur	168	17,82	42	32,81	210	19,61
Cadre moyen et agent de maîtrise	122	12,94	52	40,63	174	16,25
Ouvrier	209	22,16	18	14,06	227	21,20
Employé	104	11,03	1	0,78	105	9,80
Manœuvre et assimilé	340	36,06	15	11,72	355	33,15
Total	6676	100,00	128	100,00	8114	100,00

Source : ANPE, BPP et ETT

Les placements effectués au niveau des hommes sont constitués essentiellement de manœuvres et d'ouvriers (respectivement 36,06% et 22,16%).

Contrairement aux hommes, la majeure partie des placements effectués au niveau des femmes est constituée de cadres supérieurs et moyens (respectivement 32,81% et 40,63%).

Malgré une domination des hommes sur le marché de travail, les femmes affichent un profil professionnel de haut niveau par rapport aux hommes.

Tableau 3.8 : Demandeurs de stage de qualification professionnelle enregistrés de janvier à juin 2006 par niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CAP	131	17,8	64	23,1	195	19,2
BT	192	26,1	99	35,7	291	28,7
DUT	86	11,7	40	14,4	126	12,4
Licence	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Maîtrise	272	36,06	72	26,0	344	34,0
DEA/DESS/Doctorat	52	37,0	2	0,7	54	5,3
Non déclarés	3	7,1	0	0,0	3	0,3
Total	6676	100,0	128	100,0	8114	100,0

Source : ANPE, APEJ

Les titulaires de maîtrise, BT et CAP constituent les plus grands demandeurs de stage de qualification chez les femmes (respectivement 26%, 35,7% et 23,1%). Par contre chez les hommes, ce sont les détenteurs de diplômes universitaires et post universitaires qui constituent les plus grands demandeurs d'emploi.

Cela s'explique par le fait que très peu de femmes parviennent à obtenir des diplômes supérieurs.

Tableau 3.9 : Nombre de diplômés placés en stage de qualification professionnelle de janvier à juin 2006 par niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CAP	85	13,4	29	12,8	114	13,3
BT	143	22,6	89	39,4	232	27,0
DUT	63	9,9	36	15,9	99	11,5
Licence	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Maîtrise	299	47,2	70	31,0	369	42,9
DEA/DESS/Doctorat	44	6,9	2	0,9	46	5,3
Non déclarés	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	6676	100,0	128	100,0	8114	100,0

Source : ANPE, APEJ

Parmi les femmes placées, 39,4% sont détenteurs de BT et 31% de maîtrise. Ce sont les détenteurs des mêmes diplômes qui ont eu le taux de placement

le plus élevés chez les hommes avec une proportion plus importante pour les maîtrisards.

Tableau 3.10 : Nombre de promoteurs potentiels d'entreprises formés de janvier à juin 2006 par région et par sexe

Région	Hommes	Femmes		Total
		Effectif	%	Effectif
Kayes	21	3	12,5	24
Koulikoro	3	0	0,0	3
Sikasso	43	12	21,8	55
Ségou	34	9	20,9	43
Mopti	0	0	0,0	0
Tombouctou	35	9	20,4	44
Gao	22	6	21,4	28
Kidal	19	4	17,4	23
Bamako	104	39	27,3	143
Total	281	82	22,6	363

Source : ANPE, APEJ

Dans l'ensemble, 22,6% des 363 promoteurs potentiels d'entreprise sont des femmes.

Le District de Bamako dispose le plus grand nombre de promoteurs potentiels d'entreprise formés (39), il est suivi de loin par la région de Sikasso avec (12). Par ailleurs, dans les régions de Koulikoro et Mopti aucune femme n'a été formée comme promoteur d'entreprise.

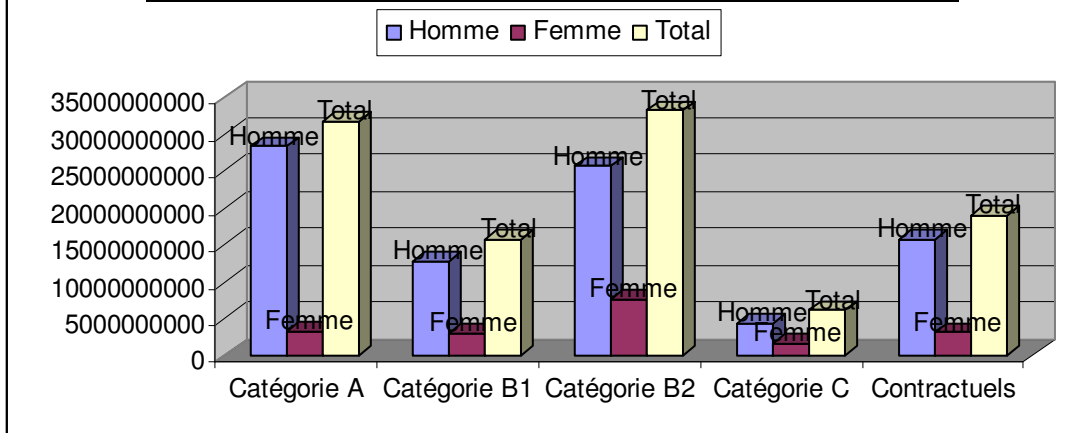
Revenus :

Tableau 3.11 : Rémunérations Totales annuelles de la Fonction Publique selon la catégorie et le sexe (FCFA)

Catégorie	Rémunérations Totales		
	Homme	Femme	Total
Catégorie A	28333956180	3306038256	31639994436
Catégorie B1	12757611708	3038024976	15795636684
Catégorie B2	25592721108	7571730564	33164451672
Catégorie C	4403025048	1756116840	6159141888
Contractuels	15751152408	3180842184	18931994592
Total	86.838.466.452	18.852.752.820	105.691.219.272

Source : Bureau Central des Soldes, 2006

Répartition des salaires de la Fonction Publique par sexe, par catégorie et par an



Le salaire brut annuel des hommes dans la Fonction Publique est supérieur à celui des femmes : 86.838.466.452FCFA contre 18.852.752.820 FCFA soit un écart de 67.985.713.632 FCA. Cet écart entre les salaires est principalement dû au faible niveau des femmes dans la Fonction Publique d'une part et d'autre part à leur faible présence dans les effectifs de cadres supérieurs (catégorie A).

5- Participation à la prise de décision :

Les femmes sont encore peu nombreuses à investir les instances de décision tant dans la gestion des affaires publiques et privées que dans la politique. Le domaine politique est encore l'apanage des hommes malgré l'importance des femmes dans l'électorat et le domaine économique reste réticent à lui faire place dans les instances de direction.

Tableau 4.1: Evolution des postes de responsabilités (électifs et nominatifs) de 2005 à 2006

Postes de responsabilité	2005			2006		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Nommés	74	8	82	78	8	86
Ministre	22	5	27	22	5	27
Secrétaire Général	27	0	27	27	0	27
Chef de cabinet	25	3	28	29	3	32
Elus	10 885	726	11627	10 883	741	11624
Député	132	15	147	133	14	147
Maire	696	7	703	696	7	703
Conseiller communal	10 057	704	10 777	10 054	720	10 774
Président de parti politique	-	-	-	101	2	103

Source : Base de données femme_Enfant CNDIFE

Les Femmes sont très peu représentées dans toutes les autres instances aussi bien au niveau des postes électifs qu'au niveau des postes nominatifs. Aucune femme n'a été nommée au poste de Secrétaire Général. Le nombre de femmes députées est passé de 15 à 14 à cause du décès d'une femme député.

Concernant les postes électifs, la faible représentativité des femmes est due au fait que les partis politiques qui présentent les femmes candidates les mettent vers le milieu de la liste, où elles ont moins de chances d'être élues. Au niveau des postes de responsabilités dans la gestion des affaires publiques les femmes occupent des postes à des proportions faibles.

L'exercice de responsabilités par les femmes est un des facteurs déclencheurs de développement et de bonne gouvernance.

Tableau 4.2 : Répartition des emplois dans les entreprises selon les postes de responsabilité, le sexe et la nationalité en 2006

Poste de responsabilité	Maliens				Etrangers			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
PDG	139	88	19	12	19	73	7	27
Directeur Général	90	91	9	9	26	90	3	10
Directeur Adjoint	51	77	15	23	14	67	7	33
Directeur Commercial	76	84	14	16	11	65	6	35
Directeur Financier	66	85	12	15	11	65	6	35
Directeur des Ressources Humaines	47	80	12	20	6	32	13	68
Directeur de Production	115	86	18	14	19	26	53	74
Autres	330	83	68	17	38	25	113	75
Total	914	85	167	15	144	41	208	59

Source : CPS/MIC, Recensement Industriel

Sur l'ensemble des postes de responsabilité occupés par les maliens, les hommes représentent 85% contre 15% de femmes. Par contre chez les étrangers les femmes occupent le maximum de poste avec 59% contre 41% pour les hommes.

6- Habitat/logement :

Le programme de 3500 logements lancé en mai 2003 est l'expression de la volonté des plus hautes autorités du pays de faciliter l'accès du plus grand nombre de maliens à un logement décent et à moindre coût conformément à l'objectif principal de la Stratégie Nationale de logement.

La première tranche de ce programme, constituée de 1008 logements sociaux à Bamako, a été inaugurée en juin 2004. Les inaugurations de la deuxième tranche, constituée de 525 logements se sont déroulées en mai 2003 et juin 2005.

La troisième tranche constituée de 830 logements a été réalisée en 2006.

Tableau 6.1 : Evolution du nombre des logements sociaux de 2004 à 2006 selon le sexe.

Sexe \ Année	2005		2006	
	Nombre	%	Nombre	%
Femme	216	42	317	38
Homme	294	58	513	62
Total	510*	100	830	100

Source : Rapports d'attribution des différents logements sociaux.

* A Kidal 15 logements n'ont pas été attribués sur les 525 logements sociaux

Les femmes sont mieux prises en compte dans l'attribution des logements sociaux dans la mesure où le taux d'accès de celles-ci tourne autour des 40% sur la période de 2005 à 2006.

7- Environnement :

Les femmes contribuent à la protection de l'environnement mais de plus en plus, plusieurs rues et espaces sont pollués à cause de leurs activités lucratives et le changement de comportement vis-à-vis de l'énergie domestique toujours pas effectif. Malgré la promotion du gaz butane, des fourneaux de tout genre, les briquettes, la consommation du bois reste toujours importante.

Gestion des ressources naturelles :

Les femmes jouent un très grand rôle dans la gestion des ressources naturelles, dans la mesure où elles sont fortement impliquées dans les activités d'exploitation et de commercialisation des produits forestiers comme le bois et le Charbon qui couvrent 90% des besoins globaux en énergie primaire. Elles interviennent aussi dans l'exploitation et la transformation des produits de cueillette (karité, néré, etc.), la commercialisation des produits halieutiques (Poissons), ainsi que la pharmacopée traditionnelle.

Assainissement :

Les femmes interviennent dans l'assainissement à travers les associations, ONG, coopératives ou de façon individuelle.

Dans les grandes villes, la gestion des déchets est le plus souvent effectuée par les GIE d'assainissement contre le paiement des frais d'abonnement des ménages.

Les femmes et les jeunes se mobilisent de plus en plus pour rendre leurs espaces attrayants (pavage des rues dans le district, création d'espaces verts et autres).

Accès à l'eau potable :

Tableau 7.1 : Evolution des principaux indicateurs du secteur de l'eau

Indicateurs	2005	2006
Proportion de la population dans les centres urbains ayant un accès durable à une source d'eau meilleure	70,2%	76,6%
Proportion de la population en milieu rural ayant un accès durable à une source d'eau meilleure	64,3%	63,7%
Taux d'accès à l'eau potable au Mali	66,1%	67,4%
Pourcentage de villages disposant d'au moins un point d'eau moderne	82,01%	83,43%
Nombre de points d'eau modernes pour 400 habitants en milieu rural;	1,30	1,26
Nombre de points d'eau modernes	25 830	26 245

Source : Recueil des statistiques de la CPS/MMEE

Le taux d'accès à l'eau potable au Mali est passé de 66,1% en 2005 à 67,4% en 2006.

Les populations de centres urbains ont beaucoup plus accès à une source d'eau meilleure que celles du milieu rural (respectivement 76,6% et 63,7% en 2006).

Le nombre de points d'eau modernes a aussi augmenté passant de 25830 en 2005 à 26245 en 2006 ; ce qui a entraîné une augmentation de la proportion de villages disposant d'un point d'eau moderne sur cette période.

Cependant, il faut noter que le nombre de points d'eau modernes pour 400 habitants en milieu rural a légèrement baissé de 2005 à 2006 (passant de 1,30 à 1,26).

Ces différents progrès améliorent les conditions de vie des femmes et allègent leur corvée d'eau.

8- Violences :

La violence à l'égard des femmes se définit comme « tout acte de violence dirigée contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que se soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (Article premier de la déclaration des Nations Unies sur les La violence à l'égard des femmes).

Les femmes subissent la violence sous des formes multiples et variées. Les actes de violence peuvent être classés en plusieurs catégories : violences physiques, sexuelles ou morales selon qu'elles portent atteinte à l'intégrité physique, aux droits en matière de sexualité ou à l'intégrité morale ou psychologique des femmes.

Les violences physiques portent atteinte à l'intégrité physique des femmes, il s'agit des coups et blessures, les actes tortures, les mutilations génitales féminines.

A ces types de violences, s'ajoutent plusieurs autres tels que : le viol, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes filles, les menaces et injures, les mariages précoces et forcés, etc.

Les violences physiques domestiques constituent l'une des formes les plus répandues au Mali.

La principale cause des violences domestiques à l'égard de femmes est leur statut d'infériorité par rapport aux hommes dans les cultures et traditions.

Au Mali, les devoirs de la femme, et notamment son obéissance constituent une des causes fondamentales de la violence domestique à son égard.

La culture et la tradition exigent une soumission de la femme dont le premier rôle est celui d'épouse devant assumer des tâches domestiques. Elle est considérée comme la propriété du mari et pouvant être corrigée lorsqu'elle est prise à défaut par rapport aux normes socialement établies.

En plus, le statut économique des femmes qui dépendent de leurs conjoints à cause de leurs faibles revenus est un facteur déterminant des violences domestiques.

Certains aspects de la culture relatifs aux règles et croyances traditionnelles, coutumières et religieuses constituent un facteur de pérennisation des violences et un obstacle aux victimes de ces violences de revendiquer leurs droits.

Les dispositions pénales susceptibles d'être invoquées en cas de violences faites aux sont des dispositions générales s'appliquant de manière neutre à toute violence ; ce qui fait que leur application est n'est pas beaucoup avantageuse pour les victimes.

En plus, les législations nationales tolèrent certains types de violences tels que l'excision, le lévirat, le sororat qui présentent des pratiques traditionnelles malgré leur impact néfaste sur la santé des femmes.

9- Pauvreté :

Pauvreté énergétique :

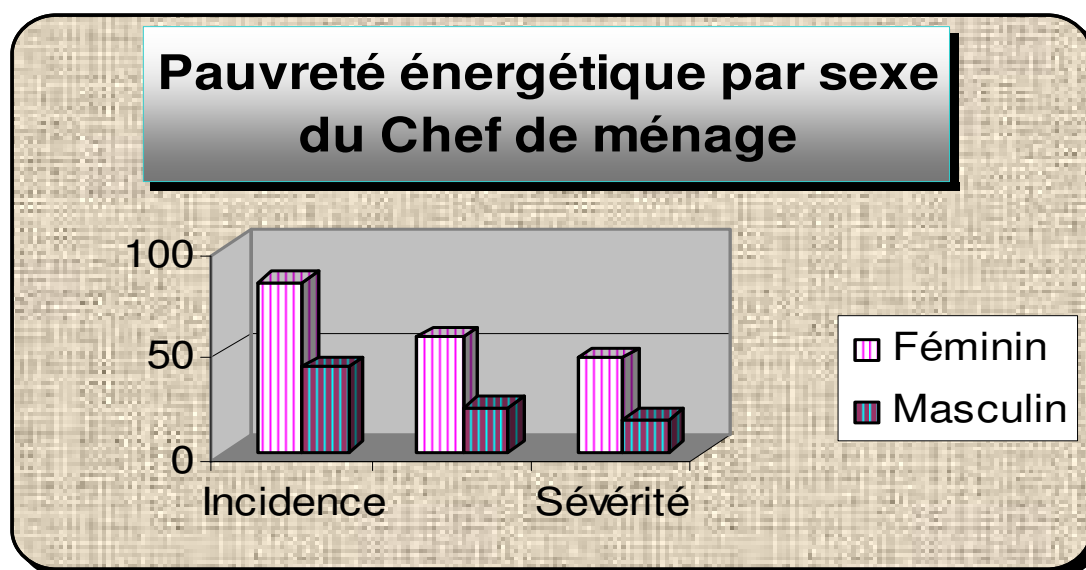
La pauvreté énergétique est évaluée à partir des disponibles céréaliers, des produits vivriers (Céréales, tubercules, fruits, légumes, etc.) et d'autres produits alimentaires consommés (viande, lait, œufs, etc.).

Elle met l'accent sur les trois dimensions de la sécurité alimentaire qui sont : la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des aliments.

Tableau 9.1 : Pauvreté énergétique selon le sexe du chef de ménage (%),

Sexe chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
Féminin	84	56,5	46
Masculin	42	22	16

Source : Analyse de la pauvreté alimentaire du Mali, ODHD, 2006



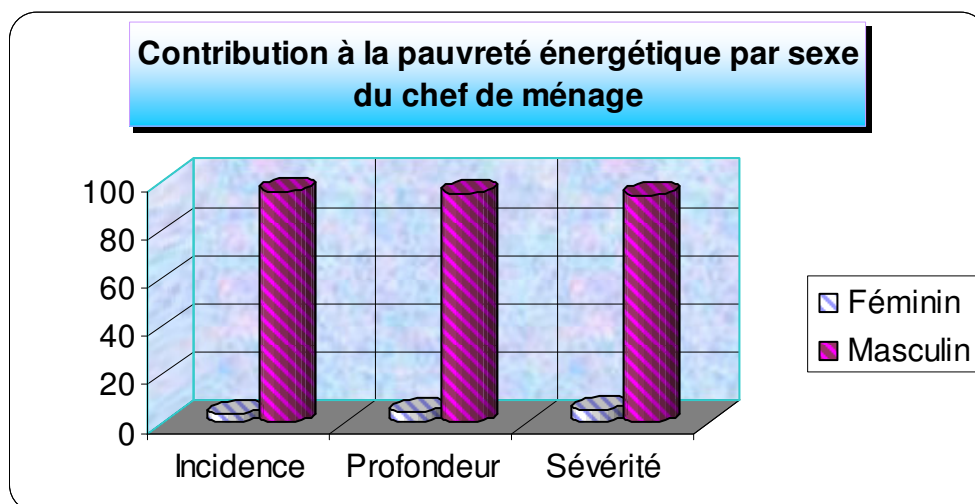
La pauvreté énergétique est plus répandue au niveau des ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes. En effet, 84% des ménages dirigés par des femmes sont pauvres alors que seulement 42% de ceux dirigés par des hommes sont pauvres. Il en est de même au niveau de la profondeur et au niveau de la sévérité avec respectivement 56% et 46% pour les ménages dirigés par des femmes contre 22% et 16 % pour ceux dirigés par des hommes.

Cela peut s'expliquer par le fait que les femmes de ménages sont des généralement des veuves qui ont un accès limité à la terre et au crédit. Les ménages dirigés par des femmes sont donc plus exposés à la pauvreté énergétique que ceux dirigés par des hommes.

Tableau 9.2 : contribution à la pauvreté énergétique selon le sexe du chef de ménage (%)

Sexe chef de ménage	Proportion dans la population	Incidence	Profondeur	Sévérité
Féminin	2	3,7	4,6	5,2
Masculin	98	96,3	95,4	94,8

Source : Analyse de la pauvreté alimentaire du Mali, ODHD, 2006



La contribution des ménages dirigés par des femmes à la pauvreté énergétique est faible par rapport à ceux dirigés par des hommes tant au niveau de l'incidence, de la Profondeur que de la sévérité. Cette faiblesse s'explique par la faible proportion des ménages dirigés par des femmes (2%).

Conclusion/Recommandations

L'analyse de la situation de la femme en 2006 nous permet de constater que malgré une amélioration, la condition de la femme malienne reste sujette de certaines inégalités. Ainsi :

Dans le domaine de la santé, l'Indice Synthétique de fécondité reste élevé (6,6 enfants par femme) surtout dans le milieu rural où il est de 7,2 enfants par femme.

Le taux de couverture de la Consultation Prénatale de l'ensemble du pays a augmenté pour atteindre 76% en 2006. Par ailleurs, il a connu une baisse dans certaines régions à cause de l'insuffisance de personnel qualifié, les raisons économiques et socioculturelles et l'insuffisance dans la qualité des services.

Seulement 53% des accouchements sont assistés avec une stagnation entre 2005 et 2006.

La proportion de la population ayant accès aux soins de santé a connu une faible augmentation du fait de la création des CSCOM dans certaines régions.

Le taux de prévalence du VIH/Sida des femmes (1,4%) reste toujours supérieur à celui des hommes (0,9%).

Dans le domaine de l'éducation, le taux de scolarisation des filles au primaire qui est de 65,1% a dépassé l'objectif fixé pour 2006 (64%). Les taux de scolarisation des filles au secondaire et au supérieur restent toujours faibles.

Il existe un grand écart entre le taux de scolarisation des garçons et celui des filles.

Le taux d'alphabétisation des femmes reste très faible (15,9%).

Dans le domaine de la promotion économique, l'accès au crédit et à l'emploi reste toujours limité pour les femmes.

Au niveau des instances de prise de décision, les femmes sont de plus en plus présentes, mais leur nombre reste largement inférieur à celui des hommes aussi bien dans les postes électifs que nominatifs.

Dans le domaine des droits, malgré l'existence d'un cadre juridique national favorable en matière de droits des femmes et les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Mali, l'exercice des droits reste défavorable aux femmes. Les pratiques sociales restent très fortement marquées par les valeurs coutumières et religieuses fondées sur la primauté de l'homme au sein de la famille et de la société.

Les femmes continuent de subir la violence sous des formes multiples et variées à cause leur statut d'infériorité au sein de la famille et dans la société.

En ce qui concerne la pauvreté, la population féminine reste la couche la plus vulnérable en matière d'accroissement de revenus et de capital social.

L'insuffisance de données sexospécifiques et désagrégées constitue aussi l'une des causes de ces inégalités. En effet, l'analyse comparative selon le genre permet d'évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des lois sur les hommes et les femmes, ce qui implique, essentiellement, de collecter des données ventilées par sexe et de disposer d'informations sur la population concernée qui tiennent compte des spécificités de chaque sexe. L'analyse par sexe peut également inclure l'examen des manières différentes dont les hommes et les femmes, en leur qualité d'agents sociaux, mettent en œuvre des stratégies visant à transformer leurs rôles actuels, leurs relations réciproques et les processus existants dans leur propre intérêt et dans celui d'autres personnes.

En plus, l'efficacité de la gouvernance et de la gestion dans le contexte social et environnemental exige des données désagrégées et des analyses fiables et actualisées.

L'utilisation de données sexospécifiques et désagrégées selon les sexes est donc nécessaire pour ce genre d'analyse et permet aux décideurs et partenaires de disposer d'informations pour élaborer des programmes et des politiques tenant compte de la spécificité des sexes.

Or la majorité des informations recueillies par le système Statistique National ne fournit pas de données désagrégées par sexe. Ce qui constitue un obstacle pour la prise en compte du genre dans les différents politiques, programmes et projets et rend difficile l'évaluation de leurs impacts en tenant compte de la spécificité des sexes.

Face à cette situation, il convient de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- Améliorer les taux de scolarisation et d'alphabétisation des filles et des femmes ;
- Valoriser la position sociale de la femme et renforcer son pouvoir économique ;
- Mettre en œuvre d'un mécanisme d'information et de sensibilisation sur les droits de la femme afin de lutter contre les stéréotypes et préjugés socioculturels ;
- Encourager les femmes à poursuivre des études supérieures ;
- Accorder une attention particulière aux questions du genre notamment au niveau des instances de prise de décision ;
- Inciter les partis politiques à accorder des positions favorables aux femmes sur les listes ;
- Inciter les acteurs du Système du Statistique National à produire des données sexospécifiques et désagrégées par sexe.